

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 janvier 2010

---

REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DES  
CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE - (n° 2205)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 49

présenté par  
M. Caillaud

-----  
**ARTICLE 3**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« titres sont admis »,

les mots :

« actions sont admises ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.